Rapport d'activité

Acodège
Construisons avec nos différences

AMMI 2024

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE 4
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION 4
I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE 6
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS 6
PRESENTATION DE l'ETABLISSEMENT 7
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT 7
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT 8
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT 10
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES 10
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE 15
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES 16
3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES 18
3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE 19
VIE DE l'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS 20
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2023 ET 2024 – FAITS MARQUANTS 20
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL 21
PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE 28
5.1. BILAN 2024 DU PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE 28
5.2 PLAN D'ACTIONS D'AMELIORATION DE LA QUALITE A METTRE EN ŒUVRE EN 2025 29
RESSOURCES HUMAINES 30
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS 30
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES 32
6.3. SECURITE, ABSENTEISME 32
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL 33
6.5. POLITIQUE DE FORMATION 34
ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT 36
ELEMENTS FINANCIERS 2024 39
1. RESSOURCES FINANCIERES 39
2. INVESTISSEMENTS 46

Chapitre 1

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2024	845 salariés
	222 ouvriers (ESAT)
Budget	63 M€ (source 2024)
Nombre d'adhérents	69 (au 31.12.2024)
Nombre de bénéficiaires	5900 (source 2024)
Pour en savoir plus	www.acodege.fr

« L'émancipation par les liens »

L'Acodège en action

Dans un contexte de mutations profondes du secteur social et médico-social, des politiques publiques, du paysage institutionnel, l'Acodège aborde ces enjeux et ces changements dans un esprit de responsabilité. Elle recherche en permanence la qualité des réponses apportées par les établissements et services. Elle se réorganise avec un objectif de modernisation, d'adaptation et d'ajustement de son offre de service.

L'Acodège a fait le choix de poursuivre la rénovation de ses modes d'organisation et de management afin de permettre un engagement dans l'action sociale auprès des personnes, enfants, adultes, familles et groupes, favorisant l'affirmation de la personne comme valeur fondamentale et la société comme lieu de développement du lien social.

Organisée en deux pôles, social et handicap, et en plateformes de services et de compétences, l'Acodège regroupe près de 40 établissements, services sociaux ou médico-sociaux, nécessaires à sa mission.

Notre vocation

La vocation de l'Acodège est de promouvoir et mettre en place, avec les personnes vulnérables ou en situation de fragilité, toutes actions qui favorisent une vie en société propice à leur épanouissement et à leur autonomie, dans le respect de leur singularité, en lien avec leur environnement.

Nos ambitions pour 2020-2024

En 2020, l'Acodège a finalisé son nouveau Projet Associatif. Ce document fondamental exprime les valeurs et les principes, et définit - ou redéfinit - les missions et les objectifs en fonction des besoins des publics, et des contraintes de notre environnement socio-économique. Les grandes orientations stratégiques définies s'articulent autour de 7 ambitions pour :

- la gouvernance associative,
- le respect des droits des personnes accompagnées,
- la qualité des prestations,
- les relations et l'accompagnement,
- les relations et les conditions de travail,
- le vivre ensemble,
- le développement durable.

C'est l'ensemble de ces orientations, et leurs déclinaisons en actions, qui composeront le plan opérationnel du nouveau Projet Associatif.

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE

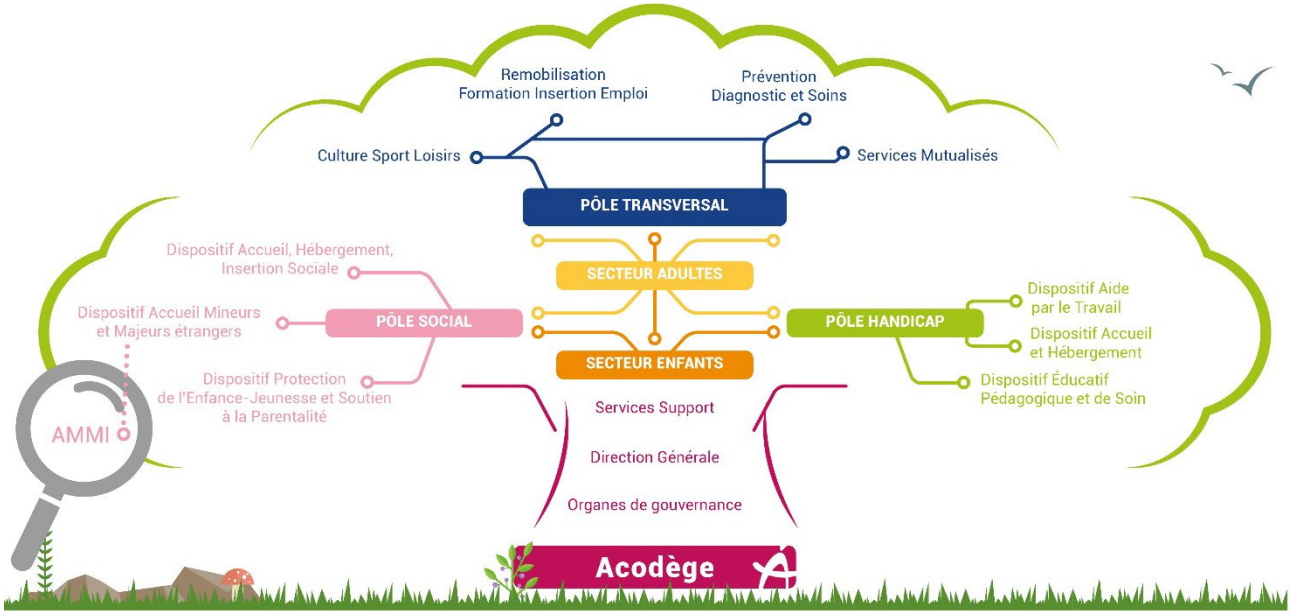

I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE Liberté Égalité Fraternité | Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Haute Marne le Département

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DIJON métropole

Dijon

VILLE DE chenôve

l'Europe s'engage en France Fonds Social Européen

UNION EUROPÉENNE

msa santé famille retraite services

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Côte d'Or

Dossier Usager Informatisé

Financé par GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité FRANCE RELANCE

esms numérique

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Financé par l'Union européenne

Chapitre 2

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom du service	AMMI - Accueil Mineurs Majeurs Isolés
Nom du directeur	Najid GHORZI
Mode de financement	Conseil Départemental de Côte-d'Or
Adresse administrative	9 rue de Venise-21000 Dijon
Adresse antenne	33 rue Chanoine Bordet-21000 Dijon
Adresse e-mail	ammi@acodege.fr
N° SIRET	333 695 922 00711
Date d'arrêté de création	Août 2017
Date de la dernière autorisation	Août 2017
Dates du projet d'établissement	En cours de validation
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	365 jours
Capacité du service	44 places
Nombre de bénéficiaires (source 2024)	67
Effectif salariés au 31.12.2023	24
Nombre de bénévoles actifs	2
Nombre de CVS (ou instances de participation) réalisés sur l'année	3

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le service AMMI a reçu un agrément au mois d'août 2017 de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental de Côte-d'Or pour accueillir et prendre en charge 44 adolescents âgés de 15 à 18 ans.

Localisation

Le service Accueil Mineurs et Majeurs Isolés (AMMI) est situé 33 rue Chanoine Bordet à Dijon. Il se compose de cinq pavillons d'hébergement. Les bureaux éducatifs sont installés dans un pavillon dédié et dans les pavillons d'hébergement.

Le service administratif de référence se situe à la résidence Herriot, 9 rue de Venise à Dijon.

Zone géographique desservie

Le service AMMI est situé à Dijon dans le quartier de la Montagne Sainte-Anne. À proximité des transports en commun, sa situation facilite l'accès à tous les services (écoles, lycées, centres de formation, administrations, santé…).

Capacité de l'établissement

Le service AMMI accueille 44 jeunes mineurs orientés par la cellule MNA (Mineurs Non Accompagnés) du Conseil Départemental de la Côte-d'Or ou des structures d'accueil Côte-d'Oriennes après validation des demandes par la cellule MNA.

Missions de l'établissement

Le service AMMI a pour mission d'accueillir, d'héberger et d'accompagner 44 Mineurs Non Accompagnés (MNA). Tenant compte de leurs capacités, le service dispense à chaque jeune un accompagnement individualisé global favorisant l'autonomie et l'insertion selon ses besoins. Outre l'accompagnement socio-éducatif, les professionnels éducatifs mettent en œuvre des compétences spécifiques pour traiter toutes les démarches de régularisation sur le territoire français.

Les champs d'intervention du service AMMI s'exercent autour de domaines spécifiques au public MNA à savoir :

- Accompagner la sécurisation du statut juridique,
- Constituer les dossiers permettant la régularisation sur le sol français à la majorité,
- Scolariser la personne selon ses aptitudes,
- Mettre en œuvre l'apprentissage de la langue française,

- Travailler sur le budget lié au manque ou à l'absence de ressources,
- Accueillir la différence culturelle,
- Initier l'insertion et l'inclusion par la culture et le sport,
- Accueillir et traiter le traumatisme lié au parcours de vie (causes, conséquences du déracinement).

Modalités d'ouverture et de fonctionnement

Le service AMMI fonctionne en continu. Il est ouvert 365 jours par an. Une présence éducative est assurée les journées de 8h à 22h.

Une passation d'informations est assurée par le travailleur social au gardien de nuit chargé de la veille nocturne. Le gardien de nuit est présent chaque nuit sur le site pour des questions de sécurité et de prévention sur l'établissement en direction des jeunes mineurs et majeurs accueillis. Il assure des rondes tout au long de la nuit et peut être sollicité par les résidents en cas de questions techniques sur le collectif.

Une astreinte téléphonique est assurée par l'équipe de direction.

Chapitre 3

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF PRESENT N-1		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
de 13 à 14 ans	3			1		
de 14 à 15 ans	3		8	2		
de 16 à 17 ans	20		15	8	1	
de 18 à 19 ans	10				22	1
TOTAL / SEXE	**33**	**0**	**23**	**11**	**23**	**1**
Total H/F	**33**		**34**		**24**	

Nous avons assuré l'accueil de 34 jeunes mineur(e)s isolé(e)s et 24 sont sortis au cours de l'année 2024.

Cette différence s'explique par l'augmentation de notre capacité d'accueil obtenue fin 2023, dédiant le site Chanoine Bordet à l'accueil de 44 mineurs (au lieu de 26 places).

On peut noter pour cette année exceptionnelle en nombre de jeunes accueillis, l'intégration de 11 jeunes femmes, venant d'un hébergement en hôtel et accompagnées par la cellule MNA. Les jeunes hommes nous étant toujours orientés par l'hébergement d'urgence de l'ADEFO.

Liste d'attente

LISTE D'ATTENTE au 31.12.2024	
NOMBRE	DELAI MOYEN D'ATTENTE
1	5 jours

Mis en place depuis 3 ans, le logiciel Gestion des Places Disponibles de l'Aide Sociale à l'Enfance (GPDA) a permis de gérer en direct les attributions de places et la fin des prises en charge du service en temps réel. Cela a permis plus de fluidité et un accueil de meilleure qualité avec une lecture a priori des éléments de vie de la personne à accueillir.

Mineurs/majeurs non accompagnés

EFFECTIF	MINEURS	MAJEURS	TOTAL	% / EFFECTIF DISPOSITIF
44	44		44	100

Au 31 Décembre 2024, le service AMMI accueille 44 personnes mineures hébergées et accompagnées sur 5 pavillons situés au 33 rue Chanoine Bordet à Dijon (soit 100% de l'effectif).

En juin 2024, un nouveau service a vu le jour dans le paysage des mineurs non accompagnés et ex-MNA à Dijon : le dispositif AEDJM, co-porté par l'ADEFO et l'Acodège. De fait, depuis cette date, il n'y a plus de jeunes sous contrat jeune majeur à l'AMMI mineurs.

Types de mesure

		NOMBRE DE SITUATIONS AU 31/12/24
Administratif(ve)	MNA	44
	Accueil provisoire jeune majeur	
	Action Educative à Domicile Renforcée - AEDR	
	Article 223-2	
	Pupille	
	72h ado	
	TOTAL (1)	44
Judiciaire	Pupille	
	Tutelle	
	AED ou AED Renforcée	
	Prise en charge validée Aide Sociale à l'Enfance	
	TOTAL (2)	
	TOTAL (1+2)	44

L'année 2024 a été placée sous le signe de la fin des Contrats Jeune Majeur dans les établissements spécialisés Mineur Non Accompagnés. Il n'y a donc plus de jeunes accompagnés avec un Accueil Provisoire Jeune Majeur en 2024. Les créations de dispositifs AEDJM à Dijon, que nous co-portons avec l'association ADEFO (20 mesures) et Beaune (EHCO- ABPE) ont été créés en juin 2024 pour accueillir des jeunes majeurs avec des ressources issues de l'apprentissage mais n'ayant pas pu déposer leur demande de titre de séjour à la préfecture à 18 ans. Des contrats (AEDJM) de 6 mois maximum leur sont donc proposés.

Motifs des mesures

- Situation parentale

	NOMBRE
Problématiques du lien (rejet, abandon, délaissement parental)	
Violences physiques, psychologiques, mauvais traitements	
Abus sexuels, inceste	
Négligences lourdes (malnutrition, hygiène, santé non prise en compte)	
Carences éducatives (éducation, sécurité…)	
Pathologies parentales (déficience, troubles psychologiques)	
Précarité	
Mineurs Non Accompagnés	44
Addictions avec ou sans substances	

- Problématiques manifestées par le mineur

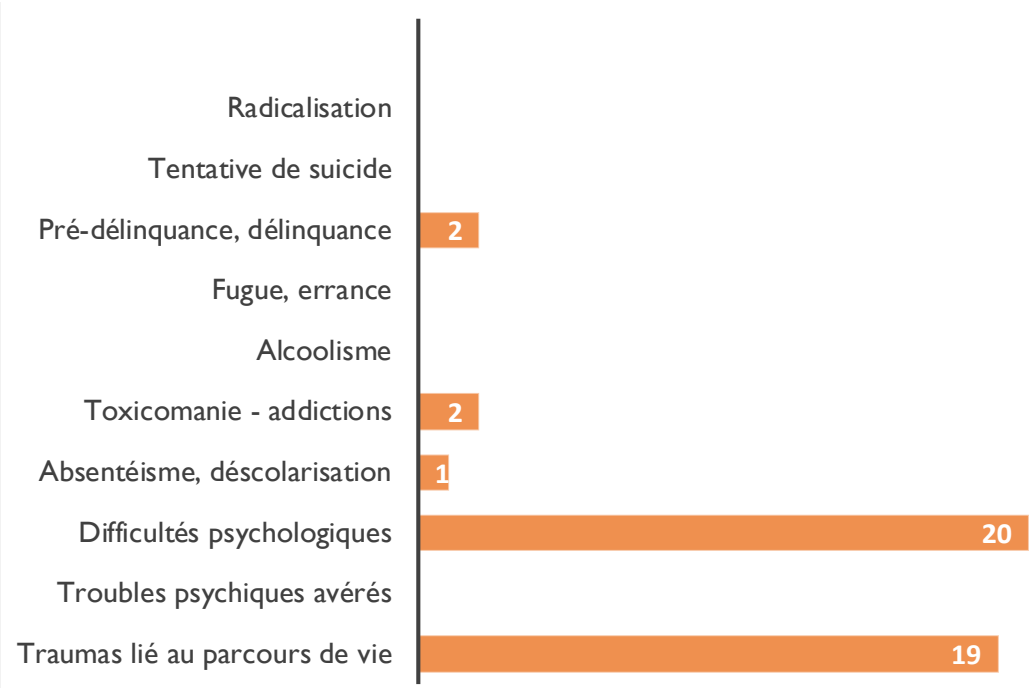

En 2024, 2 mineurs accueillis bénéficiaient d'une mesure PJJ (Mesure éducative judiciaire) leur adjoignant un suivi avec le STEMOI suite à des délits. Cette mesure s'ajoute à la mesure d'accompagnement global déployée par le service AMMI, une étroite collaboration est nécessaire ; des synthèses régulières sont organisées.

La question des addictions est régulièrement abordée pour permettre un espace de parole aux personnes accompagnées. La SEDAP est intervenue auprès d'un groupe en novembre 2024, deux jeunes ont pu y être accompagnés en individuel. Les addictions restent une problématique à la marge et souvent « honteuse » culturellement pour les jeunes MNA.

Les mineurs non accompagnés sont soumis aux injonctions de la préfecture au regard de l'emploi et de la formation. Tous sont donc très rapidement scolarisés, pour consolider leur parcours d'intégration sociale et d'insertion professionnelle. Cette année 2024, un jeune a rencontré de réelles difficultés à se voir inscrire dans une filière qu'il n'avait pas choisie et à s'y maintenir. Un travail autour de son projet scolaire a été nécessaire pour qu'il soit de nouveau épanoui dans ses apprentissages et son environnement scolaire en lien avec les partenaires (STEMOI, UEAJ, MLDS du lycée des Marcs d'or).

Les traumas liés au parcours de vie sont très présents, notamment chez les jeunes femmes. Les traumatismes liés au parcours de vie sont très présents, notamment chez les jeunes femmes. Les raisons de leur départ sont des évènements traumatisants et le parcours migratoire est pour la plupart (hommes ou femmes) le lieu de toutes les violences et mises en danger. Un accompagnement psychologique est proposé par la psychologue du service, que le plus grand nombre investit. Un travail en partenariat avec les unités « adolescents » du CHU et CHS se met alors en place via l'EMR (Equipe Mobile Ressources).

Les troubles somatiques sont aussi très présents et souvent la première porte d'entrée pour une évaluation psychologique. La présence d'une infirmière au sein de notre cellule ressources santé permet toujours de favoriser des partenariats avec le secteur du soin mais aussi d'organiser des dépistages au sein du service, des ateliers santé sexuelle ou des actions de prévention via AIDES notamment.

3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance

	A L'ADMISSION
Domicile	0
Autre établissement/service de protection de l'enfance	0
Etablissement/service hors protection de l'enfance	0
Famille d'accueil Aide Sociale à l'Enfance	0
Hôpital (sous X…)	0
Mineurs Non Accompagnés	34

Les jeunes sont orientés via la plateforme GPDA du Conseil Départemental comme évoqué précédemment. Ils sont hébergés à l'ADEFO sur l'accueil d'urgence pour les garçons et à l'hôtel pour les femmes.

Origine géographique

DEPARTEMENTS	EFFECTIF PRESENT N-1	ADMISSIONS N	SORTIES N
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	33	34	24
Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90			
Départements limitrophes (52-10)			
Autres départements			
Etranger			
TOTAL	33	34	24

Avec la clé de répartition mise en place par la cellule nationale MNA, les jeunes sont orientés au sein du département de la Côte-d'Or pour être pris en charge. Pour 2024, aucun des 34 jeunes de l'effectif N à l'admission n'a été évalué par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or (évaluation de la minorité des jeunes se déclarant MNA). Ils sont évalués « mineurs » par d'autres départements (Ile de France, PACA, Rhône Alpes pour les principaux) avant d'être réorientes vers notre département.

Parcours scolaire et formation - diplômes obtenus dans l'année

CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)	4
CFG (Certificat de Formation Générale)	3
Brevet des collèges	1

Comme à leur habitude, les personnes accueillies au sein du service AMMI mettent un point d'honneur à passer des diplômes et tout faire pour les obtenir. Ils le savent, la préfecture sera plus favorable à l'étude de leur dossier s'ils démontrent une volonté d'intégration via la scolarité. De ce fait les résultats aux divers diplômes sont largement positif comme pour cette année ! De ce fait les résultats aux divers diplômes sont largement positifs cette année encore.

3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

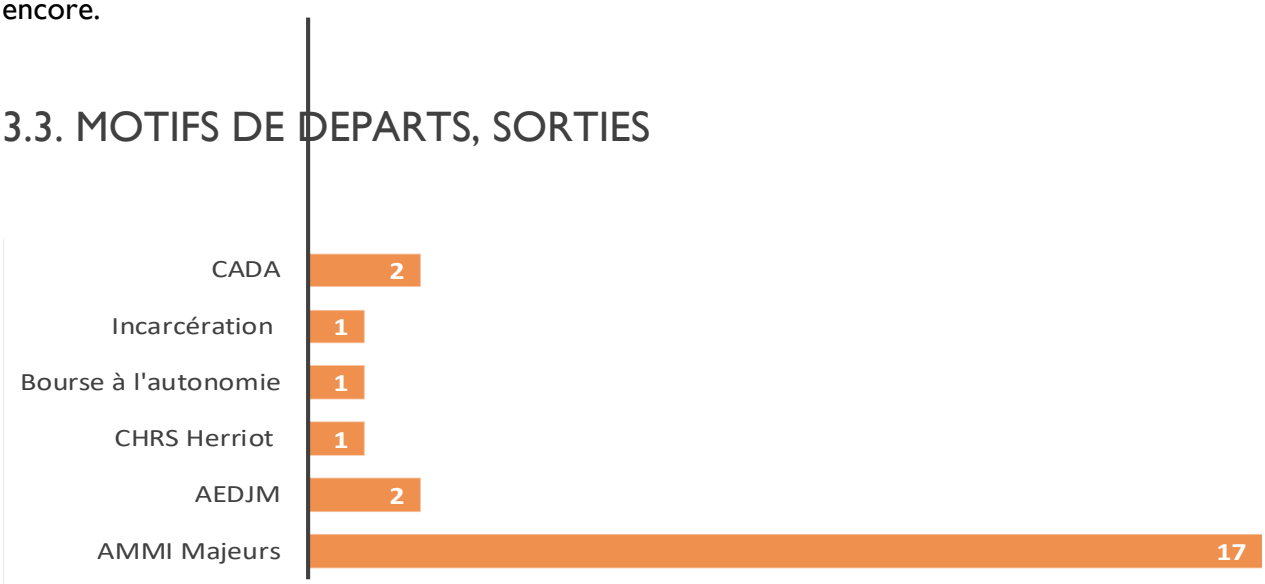

Les orientations à la sortie pour les jeunes ont été assez diversifiées cette année.

17 personnes ont intégré l'AMMI majeur, 2 jeunes ont fait une demande d'asile et ont été pris en charge en CADA, 1 jeune a été orienté vers le CHRS Herriot pour une prise en charge plus adaptée, 1 personne sur le dispositif « Bourse à l'autonomie » du Conseil Départemental,1 jeune a été incarcéré, et enfin 2 jeunes se sont vu proposer une mesure d'accompagnement AEDJM.

Durée de séjour ou d'accueil

de 3 à 6 mois inclus	
de 6 mois à 1 an inclus	4
de 1 an à 18 mois inclus	7
de 18 mois à 2 ans inclus	4
de 2 à 3 ans inclus	8
TOTAL	**24**

3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2024 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2023		33
Nombre d'entrées réalisées en 2024		34
Nombre de sorties réalisées en 2024		24
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2024		44
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2024		**67**
dont usagers entrés en N et sortis en N		1
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2024		16,55
Durée moyenne d'accueil		19 mois
Liste d'attente au 31.12.2024		1

La capacité d'accueil des mineurs est passée de 26 à 44 mineurs en 2024. Nous observons pour 11 mineurs arrivés en 2024, un âge inférieur ou égal à 16 ans, allongeant de fait la durée de prise en charge moyenne à 19 mois.

L'âge moyen cette année est de 16,5 ans contre 17,3 ans en 2024 ; Cet écart modifie la dynamique d'accompagnement sur bien des points : accompagnement santé renforcé, besoin d'une présence éducative plus importante, travail autour des traumatismes bien en amont de la majorité, là où les préoccupations sont plutôt dirigées vers la régularisation et la sortie pour des jeunes plus proches de la majorité.

3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisée	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2022	26	26	365	9 004	9 004	8 998	-6	-0,07%	99,93%
n-1 : 2023	44	33	365	10 492	10 492	10 492	0	0,00%	100,00%
n : 2024	44	44	366	16 104	16 104	15 529	-575	-3,57%	96,43%
moyenne des 3 ans	**38**	**34**	**365**	**13 883**	**11 867**	**11 673**	**-194**	**-1,63%**	84,08%

Chapitre 4

VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS

4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2023 ET 2024 – FAITS MARQUANTS

Début 2024, la capacité du service AMMI de l'Acodège a augmenté de 18 nouvelles places pour les mineurs, et 21 nouvelles places pour la partie « pour les majeurs ».

Il a donc été décidé de créer deux entités dans le service, que nous nommons AMMI mineurs et AMMI majeurs.

Avec l'augmentation de l'effectif en termes de places, le service a évolué, notamment au niveau du personnel (salariés, stagiaires, volontaires en service civique…). S'il a été construit sur la base d'une mutualisation et d'une unification des parties « mineurs » et « majeurs », en 2024 nous avons pris la décision de « dissocier » les deux unités en les conservant au sein du même service, pour des raisons d'organisation et de gestion liées à la taille du dispositif. L'acquisition de nouveaux locaux a permis d'installer les équipes sur deux sites distincts, le collectif situé rue Chanoine Bordet à Dijon étant désormais totalement dédié à l'accueil des mineurs (plus de majeurs sur site). Les majeurs sont quant à eux accueillis sur un collectif de 15 places situé à Fontaine les Dijon, et sur de l'hébergement diffus.

Aussi, en juin 2024, un service co-porté ADEFO / Acodège a vu le jour : l'AEDJM (Aide Educative à Domicile à destination des Jeunes Majeurs) spécifique MNA.

Suite à la réponse à un appel à projet pour l'ouverture de 20 places à Dijon pour des jeunes tout juste majeurs qui n'ont pas encore déposé leur demande de régularisation à la préfecture et qui sont dans l'attente d'un titre ou d'une entrée sur AMMI majeurs, deux professionnels sont détachés sur ce nouveau dispositif.

Enfin, fin 2024 a été créée une unité « filles » au sein de la partie « mineurs », un bâtiment de 10 places étant dédié à l'accueil de jeunes femmes MNA ; c'est la première unité ayant cette spécifié sur le territoire français.

4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

L'année 2024 a été riche en participation à divers évènements ou séjours mais le service a aussi été bien animé par des transformations.

Grâce à un partenariat avec la MJC des Grésilles, les jeunes ont la possibilité d'aller jouer au foot-salle tous les jeudis soir.

Les jeunes se sont mobilisés pour repeindre les espaces communs de leur bâtiment et certaines chambres avec l'accompagnement de Mohamed-Lamine, travailleur pair. Cette action a permis qu'ils se sentent mieux dans leur espace de vie.

Un évènement qui rythme également le printemps à l'AMMI est le challenge Michelet de la PJJ. Pour la troisième année consécutive, des jeunes de l'AMMI ont fait partie de la délégation et ont pu profiter de cette compétition nationale.

L'été 2024 a démarré par la traditionnelle fête de l'AMMI et a été rythmé par des séjours mais aussi des sorties à la journée et des activités de plein air.

Les jeux Olympiques ! La CNAPE a pu faire bénéficier à l'ensemble de l'Acodège de places réservées pour différentes manifestations olympiques. Si les services du CHRS HERRIOT, du SAEHD, et des Chenevières ont pu assister aux finales d'Athlétisme à Paris, les jeunes de l'AMMI ont pu profiter des matchs de poule de Basket Ball à Lille. Un moment inoubliable !

Découverte de Besançon et de sa Citadelle !

L'escalade pour le dépassement de soi.

Cette année, l'accent a été mis sur les actions de sensibilisation. En effet, plusieurs sujets importants tels que la santé sexuelle et sa prévention, le racisme, ou les addictions ont pu être abordés avec le soutien de partenaires locaux : Le CSI (centre de soins infirmiers de Fontaine d'Ouche), AIDES, la LDH (ligue des droits de l'homme) et la SEDAP. Ce sont autant d'actions qui permettent aux personnes accueillies de rencontrer et identifier des personnes extérieures, de s'éveiller et s'éduquer à des sujets primordiaux dans leur construction en tant que jeunes adolescents, mais aussi d'ouvrir des espaces de parole dédiés à recevoir leurs questionnements.

Cet Hiver

Première neige Montagne Saint Anne !

Comme chaque année, les jeunes du service ont pu profiter des festivités de fin d'année offertes par la ville de Dijon.

Mais aussi tout au long de l'année grâce aux dons quotidien de places de match de foot, hand et basket, places de concerts et spectacles avec le partenariat du Cabinet de Madame la Maire de Dijon Nathalie KOENDERS.

Chapitre 5

PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE

5.1. BILAN 2024 DU PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE

Les axes prioritaires en 2024 étaient les suivants :

Thème	Axe d'amélioration
Gestion RH	Stabilisation de l'équipe en place suite à l'augmentation de la capacité d'accueil (de 26 à 44 jeunes accompagnés).
Amélioration de la qualité d'hébergement	Poursuite des rénovations sur site en lien avec le chargé de mission patrimoine. Nombreux travaux prévus sur site.
Hygiène et Sécurité	Temps dédiés entre le réfèrent sécurité et l'équipe.
Vie quotidienne	Renforcement des procédures en lien avec les temps quotidiens avec le public accompagné et suivi des process.
Formations	Continuité de la formation des professionnels.

- Ressources Humaines : constitution des binômes de référence
- Rénovations :
    - Fin de la rénovation des sanitaires sur le pavillon Armançon
    - Changement chaudière Armançon
    - Signature des devis pour les rénovations des sanitaires et cuisines des différents pavillons
    - Peinture bâtiment + chambres du pavillon Tille
    - Investissement dans la lutte contre les nuisibles (cafards) avec l'entreprise LOGISSAIN
- Formalisation pour le service : finalisation des documents lois 2002-2 en vue de l'évaluation externe (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, livret d'accueil)
- Formations : formation sur la demande d'asile, journée bientraitance, formations individuelles

5.2 PLAN D'ACTIONS D'AMELIORATION DE LA QUALITE A METTRE EN ŒUVRE EN 2025

Thème	Axe d'amélioration
Participation des usagers	Accès au CA - CVS
Continuité de l'amélioration de la qualité d'hébergement	Poursuite des rénovations sur site en lien avec le chargé de mission patrimoine. Nombreux travaux prévus sur site (cuisines / salles de bain)
Hygiène et Sécurité	Protocole de lutte contre les nuisibles
Quotidien	Renforcement des procédures en lien avec les temps quotidiens avec le public accompagné et suivi des process
Formations	Continuité de la formation des professionnels
Projets	Laboratoire de l'éthique – Finalisation de la Charte Ethique

Chapitre 6

RESSOURCES HUMAINES

6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2024		20.62
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2024		20.12
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2024		0.5
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2024		2.25
Nombre de personnes physiques au 31.12.2024		24
Nombre de recrutements au cours de l'année		6
Nombre de départs de personnes dans l'année		5
Dont	Démission	3
	Autres	2

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2024 :

Direction/Encadrement	**2,25**
Administration/Gestion	**1,87**
Services Généraux	**2**
Socio-éducatif	**13**
- Dont moniteur-éducateur / éducateur de niveau 2	*6*
- Dont éducateur spécialisé ou assimilé	*4*
- Dont assistant social spécialisé	*1*
- Dont éducateur sportif	*1*
- Dont médiateur pair	*1*
Paramédical	**1**
- Dont psychologue	*0,5*
- Dont infirmier	*0,5*
TOTAL ETP REEL 31.12.24	**20,12**

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

	Taux de qualification
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	100%
Services Généraux	100%
Paramédical	100%

6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	4
Stagiaires non gratifiés	6
Services civiques	3
TOTAL	**10**

6.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Accident du travail / trajet		Autres absences *		Total 2024	
	Nb de jours	*Nb de salariés*	*Nb de jours*	*Nb de salariés*	*Nb de jours*	*Nb de salariés*	*Nb de jours*	*Nb de salariés*
Administration/Gestion	16	1			2	1	18	2
Direction encadrement	11	2			7	2	18	4
Socio-éducatif	60	10	26	2	18	6	104	18
Services généraux			25	2	2	1	27	3
Total 2024	87	13	51	4	29	10	167	27

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour évènements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Date de mise à jour du DUERP : 09/04/2024

6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

L'accompagnement social global proposé par le service AMMI tient compte des besoins et des difficultés des personnes accueillies. Aussi, la présence éducative est renforcée en journée de 8h à 22h : quatre éducateurs sont présents ; elle est moins importante durant le week-end, 2 éducateurs, mais l'amplitude horaire 8h-22h est garantie. Les nuits, une société de surveillance sur site assure la protection nécessaire aux résidents. Les jeunes peuvent solliciter le gardien pour des problèmes liés à la logistique. Une astreinte téléphonique est assurée par les cadres chaque nuit. Nos actions se déclinent en fonction d'un Projet Pour l'Enfant (PPE) mis en place par le dispositif.

Le service compte dorénavant 4 binômes de travailleurs sociaux, ce qui permet une qualité accrue dans la prise en charge des jeunes du service.

Soutien aux pratiques

L'analyse des pratiques professionnelles se déroule au rythme de 2 séances d'1h30 par mois avec l'aide d'un intervenant extérieur. Compte tenu des problématiques lourdes rencontrées dans les prises en charge, l'analyse de la pratique est indispensable aux équipes éducatives pour leur permettre de remplir leur mission de la façon la plus pertinente.

Cela complète les temps de réunion hebdomadaire « organisationnels » et « techniques » et de garantir un temps dédié pour évoquer les situations « conflictuelles » pour l'ensemble des équipes professionnelles.

Des réunions sont également dédiées aux moniteurs éducateurs et maitres de maison, tous les 15 jours, pour les axes en lien avec l'organisation du quotidien.

Continuité des interventions

Le service AMMI fonctionne en continu. Il est ouvert 365 jours par an. Une présence éducative assure les horaires de journée (8h00/22h00). Une permanence téléphonique, assurée par l'équipe de Direction, couvre les horaires de nuit de 22h00 à 8h00. Une société de surveillance assure la protection du site et des jeunes accueillis de 22h à 8h00 (gardien présent sur place). Ainsi, une présence physique ou téléphonique est assurée 24h/24h.

Entretiens professionnels

Huit entretiens professionnels se sont tenus en 2024.

Qualité de vie au travail

2 réunions d'expression se sont tenues en mars et octobre 2024 afin de recueillir la parole des professionnels du service. Cela a permis d'évoquer et de résoudre des problèmes de fond vécus par les salariés sur le service.

6.5. POLITIQUE DE FORMATION

Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2024, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2024 se décomposera de la manière suivante :

PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
- Développement des qualifications et montées en compétences

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

Plan de développement des compétences 2024 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2024	Organisme de formation
9	2 C 7 NC	1 H 7 F	Direction et encadrement (2) Socio-éducatif (7)	Prendre soin des mineurs non accompagnés et des jeunes migrants	7	ORSPERE SAMDARA
2	2 NC	1 F 1 H	Services Généraux (1) Socio-éducatif (1)	Pouvoir d'agir	14	FAS
1	NC	F	Socio-éducatif	Prisme-Précarité et santé mentale	14	ORSPERE SAMDARA
1	NC	F	Socio-éducatif	Gestion des conflits / Gestion de la violence	21	GRIEZIT
1	C	F	Direction et encadrement	Recueillir la parole par questionnaire	12	CREAI
1	NC	F	Socio éducatif	Ce que change la loi Darmanin sur l'asile et l'immigration	7	GISTI
1	C	H	Direction et encadrement	GAN Réfugiés	7	FAS
1	NC	F	Socio éducatif	DU - Droits des étrangers, réfugiés et apatrides 2024-2025	52	Le Mans Université
2	2 NC	2 H	Services Généraux (2)	Certification Maitre de maison 2023-2024	154	INFA
2	1 C 1 NC	2 F	Direction et encadrement (1) Socio-éducatif (1)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module accompagnement	10,5	Evolucare
1	NC	H	Administration et Gestion	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module administratif	10,5	Evolucare
2	2 C	2 H	Direction et encadrement (2)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module Analytics	7	Evolucare
2	2 NC	2 F	Administration et Gestion (2)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module éditions	7	Evolucare
2	1 C 1 NC	2 F	Direction et encadrement (1) Socio-éducatif (1)	PSC 1	7	UNASS
2	2 C	2 H	Direction et encadrement (2)	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management
1	C	F	Direction et encadrement	Séminaire des cadres intermédiaires de l'Acodège	14	DIPSO'S Management

Chapitre 7

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT

Analyse prospective

Au niveau national, durant l'année 2023, 19 370 ordonnances et jugements de placement ont été portés à la connaissance de la MMNA (missions nationale mineurs non accompagnés), ce qui représente une augmentation de 31 % par rapport à 2022. Il s'agit du nombre le plus élevé de MNA confiés en une année, enregistré depuis la création de la mission nationale. Cette augmentation a directement eu un impact à l'échelle départementale, avec une demande d'augmentation de places pour le service AMMI passant de 26 à 44 mineurs.

Nous avons donc fait le choix de dédier complètement le site de Bordet pour accueillir les 44 mineurs dans un cadre sécurisé et sécurisant.

La sécurité des locaux mais aussi, et surtout, du parcours a été un sujet important au fil de l'année 2024, constatant que les personnes accueillies arrivaient de plus en plus jeunes. Si cela laisse plus de temps pour travailler le projet de vie, d'intégration et professionnel du jeune, la contrepartie sous-jacente est l'angoisse permanente dans laquelle les jeunes évoluent plus longtemps, voyant les politiques se modifier à leur encontre (nouvelle loi immigration, nouveau cahier des charges pour les AEDJM…). Avec toujours autant d'exigences concernant leur bonne capacité à travailler sur le modèle d'intégration, malgré les traumatismes forts vécus enfants dans leur pays puis sur les routes migratoires.

Cette année, 11 personnes sont arrivées avant 16 ans sur le service, nous avons même demandé une dérogation pour une jeune femme de 13 ans, ce qui appuie le constat national du rajeunissement des MNA, arrivant plus jeunes en France et donc partant beaucoup plus tôt de leur pays d'origine. Au national, les chiffres nous alertent avec 8,1% des personnes arrivant entre 13 et 14 ans et 23,1% à 15 ans. Nous nous sommes confrontés à des besoins différents d'accompagnements, des demandes importantes autour des accompagnements de santé où auparavant, avec des jeunes entre 17 ans et 18 ans, la priorité était portée sur l'autonomie des rendez-vous médicaux pour préparer la majorité. Un décalage éducatif et pédagogique des équipes a été nécessaire avec des jeunes de 15 ans qui ont besoin d'être rassurés lors de leur première rencontre avec le système de soins français. Nous pouvons aussi souligner tous les besoins d'éducation à la santé sexuelle, au consentement, à la place de la femme dans la société, à la lutte contre le racisme, autant de sujets qui sont abordés individuellement mais aussi collectivement surtout au regard de la création de notre unité « filles » en fin d'année 2024.

L'année 2023 a été marquée par une augmentation de la proportion et du nombre de jeunes filles. Ainsi, en 2023, les placements de 1 613 filles auprès des conseils départementaux ont été portés à la connaissance de la MMNA, soit 8,3 % des MNA confiés au cours de l'année. Comme l'avancement de l'âge à l'arrivée, le service AMMI n'a pas été exempt de ce rebond au niveau départemental. En 2024, nous avons accueilli 11 jeunes femmes au total sur l'année.
En décembre 2024, en concertation avec le Conseil Départemental, nous avons décidé de dédier un pavillon de 10 places à l'accueil de 10 jeunes femmes.

Cette nouveauté sur le service insuffle une nouvelle dynamique d'accompagnement, les besoins entre les jeunes hommes et jeunes femmes étant à la fois similaires et différents. Nous demeurons vigilants quant à la situation de ces jeunes filles particulièrement vulnérables. Elles sont plus à risque d'être exposées à des violences sexuelles et de genre pendant le parcours migratoire et ou victimes de traite des êtres humains bien qu'elles ne l'évoquent pas systématiquement. Une attention particulière doit être portée à leur suivi médical et psychologique.

Devant ce constat de personnes de plus en plus jeunes, de traumatismes présents, de jeunes femmes aux histoires singulières, l'enjeu de cette année a été de former les équipes à la demande d'asile. Bien que cette possibilité de régularisation était saisissable auparavant, cette année nous en avons ritualisé l'étude à chaque arrivée de nouvelle personne via un entretien avec la coordinatrice du service.

L'équipe éducative a pu rencontrer des professionnels œuvrant autour de la demande d'asile au quotidien pour échanger sur la constitution d'un récit de vie par exemple. Le pair aidant du service est aussi un soutien dans les demandes d'asile quand les jeunes en formulent le besoin.

Une nouvelle fois, l'équipe éducative a été traversée par un ensemble de questionnements au regard de la demande d'asile ; les jeunes partant de plus en plus jeunes, leurs repères spatio-temporels sont plus flous. Aborde-t-on de la même manière une demande d'asile avec un adolescent ou un adulte ? Pouvons-nous aller jusqu'à nous demander si la demande d'asile actuelle est adaptée au MNA, qui doivent répondre aux mêmes injonctions, aux mêmes questionnements sur leur vie au pays que les adultes et famille alors qu'ils n'en non pas la même maîtrise ?

Axes de développement

Bien que les raisons des migrations des mineurs non accompagnés soient multiples et complexes, les évolutions constatées ces dernières années s'inscrivent dans un contexte général de hausse des flux migratoires vers l'Europe due à la situation géopolitique internationale dégradée.

L'augmentation de 18 places sur la partie « mineurs » et 21 places sur la partie « majeurs » de l'AMMI engagée fin 2023 a perduré sur toute l'année 2024. C'est le résultat tangible sur le terrain de l'augmentation des arrivées de MNA en France.

2024 a été l'année de la recherche d'équilibre au sein du service, entre 34 nouveaux jeunes mineurs accueillis, de nouveaux enjeux d'accompagnements, un rajeunissement du public, un contexte politique qui se rigidifie et une harmonie d'équipe à trouver entre les unités « mineurs » et « majeurs ». Ces objectifs d'étroite collaboration et de cohésion sont à poursuivre en 2025 et plus encore pour une prise en charge fluide et adaptée permettant des accompagnements qualitatifs et bienveillants.

L'ouverture d'un pavillon de 10 places pour des jeunes filles entraine une nouvelle dynamique, de nouveaux besoins à prendre en compte et une expertise dans le repérage de la vulnérabilité. Cela génère également la nécessité de s'orienter vers des formations en lien avec ces nouvelles caractéristiques mais aussi la réponse à des appels à projets.

Aussi, pour être en accord avec le 3ème plan de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024-2027, l'ambition à l'échelle du service pour 2025 est de créer de vrais liens avec les institutions compétentes du territoire (CHRS Le pas, CHU, Education Nationale, Référent MNA de la PJJ, Dispositif National Asile) afin de développer une expertise dans le repérage des mises en danger, des vulnérabilités, des risques prostitutionnels, etc.

Le passage à la majorité constitue une étape cruciale dans le parcours administratif des MNA, consacrant un changement de statut et une transition vers l'indépendance. Pour cela, une étroite collaboration avec la partie « majeurs » du service perdure pour permettre aux mineurs devenus majeurs de poursuivre leur accompagnement vers la pleine autonomie financière, administrative, …

Toutefois, force est de constater que les dispositions légales tendent à changer concernant les jeunes majeurs, poussant le service et l'association à réinventer ses propositions de prise en charge à la majorité avec les instances décisionnaires.

À Dijon, le 23/04/2025

Patrice DUROVRAY,	Najid GHORZI,
Directeur Général	Directeur de l'AMMI

Acodège
Construisons avec nos différences

Service financé par

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR
Liberté
Égalité
Fraternité

AMMI
Résidence Herriot - 9, rue de Venise
21000 DIJON
03 80 68 84 68
ammi@acodege.fr

www.acodege.fr